

CEDEC

DE MEILLEURES ÉCONOMIES POUR DE

*Présentation faite au Comité permanent des langues officielles
par la Corporation de l'employabilité et du développement économique
communautaire (CEDEC) sur son examen de la
**Loi C-13, une loi visant à modifier la Loi sur les langues officielles, à promulguer
la Loi sur l'utilisation du français dans les entreprises privées de compétence
fédérale et d'apporter des modifications connexes à d'autres lois***

Lundi 24 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
CE QUE NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS	3
LA PRÉSENTATION D’AUJOURD’HUI FAITE AU COMITÉ PERMANENT	3
SITUER LE RENOUVELLEMENT DE LA LLO DANS LE PRÉSENT CONTEXTE	5
LE QUOI ET LE COMMENT DU RENOUVELLEMENT DE LA LLO SONT TOUS LES DEUX DES FACTEURS ESSENTIELS À LA RÉUSSITE	5
UN CONTEXTE DIFFICILE PRÉSENTANT POSSIBILITÉ ET RISQUE	6
LA POSSIBILITÉ D’UN RÔLE PRÉPONDÉRANT	7
LA SITUATION DU QUÉBÉCOIS ANGLOPHONE CONTEMPORAIN	8
LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE A CHANGÉ	8
LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC FAIT FACE À DES PRESSIONS POLITIQUES SANS PRÉCÉDENT	8
AVANCER ET GARDER UNE LONGUEUR D’AVANCE	8
CE DONT LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE A BESOIN DANS UNE LLO RENOUVELÉE	10
LA CEDEC SOUTIEN T GÉNÉRALEMENT L’ORIENTATION PRINCIPALE DE LA LOI C-13	10
LA CEDEC EST PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE PAR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	11
RECOMMANDATIONS	14
CONCLUSION	15

INTRODUCTION

QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

La CEDEC est principalement financée par le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'Emploi et Développement social Canada. Notre but consiste à stimuler la croissance économique, le développement et la vitalité des communautés anglophones du Québec. Nous avons conçu une nouvelle approche innovatrice en matière de développement économique qui aidera les communautés en déterminant leurs plus fortes possibilités de croissance et en les exploitant. Particulièrement, nous contribuons à la création de partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile afin de favoriser la créativité et l'innovation économique, de mettre en commun des ressources et des expertises et de mener des initiatives locales de développement économique.

- La CEDEC offre un leadership intégré et coordonné aux initiatives économiques collaboratives et elle participe activement à toutes les étapes : de l'idée à l'action et de l'action aux résultats.
- Nos objectifs consistent à aider à la création d'emplois, à accroître les compétences des travailleurs et à les placer, à bâtir et à faire croître des entreprises et à augmenter l'investissement dans nos communautés.
- Notre nouvelle approche envers le développement économique et le développement du marché du travail est unique ; elle est basée sur des recherches comparatives et internationales approfondies et elle s'appuie sur 22 ans d'expérience sur le terrain auprès des communautés.
- De plus, notre approche envers le développement économique collaboratif **considère la majorité francophone et la minoritaire au Québec travaille main dans la main** pour améliorer l'économie que nous partageons, à laquelle nous contribuons et de laquelle nous profitons.

LA PRÉSENTATION D'AUJOURD'HUI FAITE AU COMITÉ PERMANENT

La **Corporation de l'employabilité et du développement économique communautaire (CEDEC)** a été ravie de participer à de multiples consultations touchant le renouvellement de la Loi sur les langues officielles du Canada au cours des derniers mois.

La CEDEC remercie le Sénat du Canada pour la possibilité qui lui est offerte aujourd'hui de présenter et d'itérer (a) son appui à l'orientation générale de la loi proposée et (b) ses sérieuses préoccupations et ses réserves concernant certains de ses aspects.

Au cours de la présentation d'aujourd'hui, la CEDEC souhaite :

- Exprimer son appui à l'orientation générale de la loi proposée

- Énoncer ses sérieuses réserves et préoccupations concernant certains des aspects du projet de loi.
- Situer le renouvellement de la LLO dans les contextes économiques et sociopolitiques actuels du Canada et mettre l'accent sur la possibilité créée par ce contexte d'exploiter le renouvellement de la Loi sur les langues officielles (LLO) comme moyen de (a) renforcer le tissu national et la cohésion au sein du pays et (b) renforcer le rôle prépondérant du gouvernement du Canada.
- Discuter des pressions politiques sans précédent auxquelles font face la communauté anglophone du Québec afin de (a) conserver sa place dans la société québécoise et canadienne (b) aborder des contraintes croissantes visant l'utilisation de sa langue officielle au Québec (c) maintenir ses institutions, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé et (d) composer avec les efforts continus du gouvernement afin de limiter l'accès aux services publics en anglais, particulièrement les services de santé.
- Discuter de l'importance pour le gouvernement fédéral, dans le contexte actuel, de mettre en lumière et de souligner dans la réforme de la LLO son engagement ferme et résolu pour protéger et promouvoir équitablement les droits linguistiques des CLOSM à travers le Canada, y compris au Québec, et de fournir du financement aux CLOSM à travers le Canada selon ces principes.
- Argumenter en faveur de l'établissement du développement économique, **particulièrement le développement économique collaboratif**, comme pilier central de la politique canadienne renouvelée, et le recommander fortement afin de protéger et de promouvoir les langues officielles du Canada et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Recommander un recadrage intégré du soutien aux programmes et aux politiques du gouvernement envers le développement économique et le développement du marché du travail.
 - Créer ce dernier collectivement avec les CLOSM à travers le Canada en employant une approche « par et pour » les CLOSM. »
 - Dans un contexte de restrictions budgétaires, mettre en commun les ressources financières de l'ensemble du gouvernement pour créer la masse critique de financement requise afin de réaliser de réels progrès quant à l'accroissement de l'activité économique et de l'activité du marché du travail dans les CLOSM.
- Recommander des modifications afin de (a) clarifier et expliciter les objectifs fondamentaux et les caractéristiques d'une LLO renouvelée (b) positionner le renouvellement de la LLO comme une entreprise nationale de renforcement communautaire continu, en évitant la possibilité que le renouvellement de la LLO ne devienne un sujet de discorde dans un contexte politique revêche, et ce faisant (c) aborder les préoccupations de la CEDEC concernant le projet proposé de la LLO et celles de la communauté anglophone du Québec.

SITUER LE RENOUVELLEMENT DE LA LLO DANS LE CONTEXTE D'AUJOURD'HUI

LE QUOI ET LE COMMENT DU RENOUVELLEMENT DE LA LLO SONT TOUS LES DEUX DES FACTEURS ESSENTIELS À LA RÉUSSITE

Depuis la confédération, la promotion du français et de l'anglais et le traitement juste et équitable des communautés de langue officielle en situation minoritaire constituent la pierre angulaire de l'unité et de l'identité nationale. Le gouvernement du Canada a joué un rôle prépondérant crucial dans la protection et la promotion des deux langues officielles du Canada et aussi dans la protection et la promotion des intérêts des minorités linguistiques francophones et anglophones du Canada (CLOSM).

Dans le contexte national et à cause du statut minoritaire, il est généralement accepté par les Canadiens que le gouvernement du Canada détient une responsabilité particulière consistant à protéger et à promouvoir le français au Québec et partout au Canada de même que la société francophone unique du Québec et les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les provinces et les territoires hors Québec. **La façon dont le gouvernement du Canada s'acquitte de cette responsabilité est aussi importante qu'il le fasse.**

Dans un pays qui possède deux langues officielles, les droits et les libertés accordés à l'utilisation de chaque langue officielle et les droits et libertés accordés aux deux communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent toujours reposer sur l'impartialité et l'équité. Ces droits et libertés ne devraient jamais reposer sur la violation des droits et libertés des Canadiens utilisant l'une ou l'autre langue officielle du Canada ni sur la violation des droits et libertés d'une communauté de langue officielle, qu'elle soit en situation majoritaire et minoritaire.

Tout comme le gouvernement du Canada doit protéger l'utilisation du français comme l'une des langues officielles du Canada, il doit protéger et promouvoir l'utilisation de l'anglais comme l'une des langues officielles du Canada. Tout comme le gouvernement du Canada doit protéger les CLOSM francophones à travers le Canada, il doit aussi protéger et promouvoir les CLOSM anglophones au Québec. Dans tous les cas, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que la protection et la promotion du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada et la protection et la promotion des CLOSM à travers le Canada, y compris au Québec, soient réalisées de manière impartiale et équitable. Non seulement il s'agit d'un impératif de justice et une caractéristique fondamentale du Canada, c'est aussi un impératif politique permettant de bâtir un pays uni et cohésif qui équilibre judicieusement des relations entre les groupes linguistiques et le rapport de force inhérent qui existe en leur sein.

UN CONTEXTE DIFFICILE ET UNIQUE PRÉSENTANT POSSIBILITÉ ET RISQUE

La CEDEC ne peut s'empêcher d'observer et de formuler des commentaires sur le renouvellement de la Loi sur les langues officielles du Canada qui survient à un moment difficile dans l'histoire et le développement du pays. Des dirigeants politiques, des gens influents, des universitaires, des institutions publiques et des dirigeants de la société civile discutent ouvertement du soutien des Canadiens envers leurs plus importantes institutions démocratiques, y compris le gouvernement fédéral. Il suffit de parcourir les contenus récents des médias pour voir quelques illustrations frappantes de ces sentiments.

- Un principal éditorialiste a récemment annoncé que le **gouvernement constitutionnel est attaqué** et il écrit qu'une « grande partie de la population ne voit plus le gouvernement fédéral comme leur gouvernement fédéral, mais comme celui que quelqu'un d'autre. »¹
- Des articles des médias décrivent un gouvernement provincial prosouverainiste déterminé en Alberta qui déposera comme première initiative politique sa propre loi sur la souveraineté.²
- La publication d'une politique saskatchewanaise intitulée : « *Drawing the Line: Defending Saskatchewan's Economic Autonomy*, » souligne que **les politiques fédérales nuisent à la province.** », et que le gouvernement provincial se prépare à agir pour aborder cette situation, ce qui comprend l'adoption d'une politique d'immigration plus autonome, le développement d'un marché de crédit de carbone et des poursuites juridiques contre le gouvernement fédéral au sujet de la taxe sur le carbone et des objectifs en matière d'émissions.³
- La réélection du gouvernement caquiste de François Legault au Québec et la mise en œuvre de la Loi 96 consolideront le français comme langue officielle commune des Québécois tout en continuant à restreindre l'utilisation de l'anglais dans les secteurs public et privé.

Pour compliquer encore plus ces questions et ces dynamiques contextuelles concernant la confiance envers les institutions canadiennes, la ministre des Finances, Chrystia Freeland, a récemment émis un avertissement.

« Notre économie ralentira. Il y aura plus de gens qui verront leur hypothèque augmenter. Des entreprises ne connaîtront plus d'essor. Notre taux de chômage ne sera plus à son plus

¹ Andrew Coyne, *Constitutional Government is Under Attack*, [Globe2Go](https://www.globe2go.com), the digital newspaper replica of The Globe and Mail ([pressreader.com](https://www.pressreader.com))

² [CTV News, Alberta UCP leadership candidate Danielle Smith promises immediate sovereignty act | Danielle Smith promises immediate sovereignty act | CTV News](#)

³ [Government of Saskatchewan, Federal Policies Could Cost Saskatchewan \\$111 Billion By 2035, Federal Policies Could Cost Saskatchewan \\$111 Billion By 2035 | News and Media | Government of Saskatchewan](#)

bas niveau. Ce sera le cas au Canada. Et ce sera le cas aux États-Unis et ce sera le cas dans les grandes et petites économies à travers le monde. »⁴

LA POSSIBILITÉ DE JOUER UN RÔLE PRÉPONDÉRANT

Dans ce contexte compliqué et multiforme, le parlement du Canada et le gouvernement du Canada doivent assurer que ce contexte ne contamine pas la possibilité unique qu'a le Canada de renouveler sa Loi sur les langues officielles (LLO) et d'illustrer la fierté des Canadiens envers l'un des piliers politiques fondamentaux du Canada et leur engagement envers ceux-ci.

Dans le contexte d'aujourd'hui, le renouvellement de la LLO présente une réelle possibilité de célébrer et continuer à développer l'une des principales caractéristiques de notre pays, dans ce cas-ci, ses deux langues officielles et ses deux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Cette possibilité, bien exploitée, peut permettre au gouvernement du Canada de démontrer comment les langues officielles du Canada et la collaboration entre les communautés linguistiques francophones et anglophones à travers le pays continuent de bâtir et de renforcer notre pays et, d'une manière typiquement canadienne, aider à aborder les défis économiques d'aujourd'hui et de demain.

Pendant que le parlement du Canada et le gouvernement du Canada ont établi des antécédents positifs au cours des années en ce qui a trait à la protection et la promotion des langues officielles du Canada et des CLOSM, des faux pas faits par l'une ou l'autre de ces institutions dans le contexte actuel pourraient produire des résultats contreproductifs et indésirables, défaisant possiblement des années d'édification réfléchie et attentive au régime des langues officielles de notre pays. Aucune de ces institutions ne devrait sous-estimer les facteurs et les dynamiques sous-jacents au contexte actuel ou les considérer à tort comme un autre exemple des tensions normales qui règnent au sein de la fédération qu'est le Canada. Elles sont trop puissantes pour ne pas avoir de profondes racines ou de résonance auprès de plusieurs Canadiens.

Étant donné l'énoncé ci-haut, le Sénat du Canada a une occasion remarquable de s'assurer que la possibilité d'obtenir le plus grand soutien possible de la part des Canadiens pour le renouvellement de cette législation n'est pas perdue et qu'elle ne contribue pas de manière importante à apporter des défis supplémentaires à un contexte déjà inquiétant.

⁴ CBC, *Freeland warns of 'difficult days ahead' as Canada's economy shows sign of weakness*, [Freeland warns of 'difficult days ahead' as Canada's economy shows sign of weakness \(msn.com\)](https://www.cbc.com/news/politics/freeland-warns-of-difficult-days-ahead-as-canada-s-economy-shows-sign-of-weakness-1.6444444)

LA SITUATION DU QUÉBEC ANGLOPHONE CONTEMPORAIN

LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE A CHANGÉ

La communauté anglophone du Québec, tout comme l'ensemble de la société québécoise, a subi de majeures transformations depuis la moitié du 20^e siècle. Les perceptions au sujet de la communauté anglophone au Québec ont évolué et elles doivent continuer de changer puisque la communauté n'est plus comme elle était décrite il y a des décennies, par exemple, « ... une élite privilégiée et homogène ». ⁵

Aujourd'hui, le Québec anglophone contemporain est une communauté résiliente, bilingue, assurée et diversifiée qui participe activement à la vie politique, culturelle, économique et sociale et au développement de la société québécoise ; elle y contribue et elle en profite.

Au 21^e siècle au Canada, continuer à penser que l'existence et l'épanouissement d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Québec constituent une menace pour la langue française ou pour la société québécoise n'est pas une perspective viable.

LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC FAIT FACE À DES PRESSIONS POLITIQUES SANS PRÉCÉDENT

Ceci dit, il est impossible de garder le silence sur le fait que la minorité anglophone au Québec **fait actuellement face à des pressions politiques sans précédent**. Le gouvernement provincial actuel a adopté la Loi 40, abolissant ainsi les commissions scolaires ; il a adopté la Loi 96 contraignant l'utilisation de langues autres que le français et il a affaibli l'infrastructure de politiques appuyant un accès à des services de santé en anglais. Alors que ces initiatives politiques sont contestées devant les tribunaux, **ces pressions politiques ont créé un sentiment d'injustice au sein de la communauté de langue officielle en situation minoritaire anglophone du Québec et un profond sentiment d'irrespect envers elle, ses institutions et ses membres**.

AVANCER ET GARDER UNE LONGUEUR D'AVANCE

Si la CLOSM anglophone au Québec doit faire face avec succès aux pressions et aux défis présents dans notre environnement actuel, elle doit : rester forte, rester active, alimenter sa vitalité, rester connectée à la société québécoise et au sein de celle-ci, et se réaliser tout en continuant à

⁵ Lise Palmer & Patrick Tomlinson, *"The Implementation of Part VII Community and Social Stakeholders' Perspectives: The English-speaking Communities of Quebec*. Rapport présenté au Commissariat aux langues officielles (rapport non officiel présenté au Commissariat aux langues officielles), octobre 2009 à 1. Consultez également *"The Socioeconomic Status of English-speaking Quebec: Those Who Left and Those Who Stayed"*, dans Bourhis, Decline and Prospects, supra à 129.

contribuer de manière significative **au développement de l'ensemble de la société dont elle fait partie**. En termes pratiques, pour continuer de s'épanouir, la CLOSM anglophone du Québec aura besoin d'aborder avec succès des défis importants particuliers.

- Elle doit continuer à se frayer un chemin avec succès dans sa situation politique particulière où elle constitue une minorité linguistique au sein d'une minorité linguistique, cette dernière détenant une dominance économique, politique et démographique au Québec.
 - Faire son chemin avec succès dans ce contexte politique a été et demeurera difficile.
- Elle devra aborder efficacement une approche gagnant-perdant envers la protection et la promotion des langues officielles du Canada et de ses CLOSM. Plusieurs dirigeants des secteurs public et privé et des décideurs croient que des investissements dans la croissance et le développement des CLOSM du Québec diminuent, pour une raison ou pour une autre, la société québécoise et la langue française au Québec ou qu'ils restreignent ou soustraient du développement des CLOSM dans d'autres parties du Canada.
 - Comme décrit ci-dessus, l'existence et l'épanouissement de la communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Québec au 21^e siècle ne représente ni une menace à la langue française ni au développement de la société québécoise.
 - De plus, la communauté anglophone du Québec continue d'être sous-financée par le gouvernement du Canada du Canada. Il existe un profond déséquilibre dans l'appui du gouvernement du Canada envers la communauté anglophone du Québec relativement aux communautés francophones des autres provinces.
- Il doit être un composant intégrant et intégré de ses alentours à tous les niveaux.
 - À titre de minorité linguistique dans une minorité linguistique, la CLOSM du Québec doit maintenir son intégrité et son caractère unique.
 - Elle doit continuer de tirer parti de ses atouts et ses avantages linguistiques, politiques, économiques et culturels pour renforcer ses fondements, améliorer sa vie communautaire et poursuivre ses aspirations collectives.
 - **En poursuivant ce qui est mentionné ci-haut, elle doit aussi être en relation, un supporteur et un bénéficiaire d'un ensemble d'actions et de discussions sur les programmes et les politiques du Québec.**
- Elle doit continuellement améliorer des services et soutenir des groupes de population particuliers dans les CLOSM afin qu'ils puissent s'identifier pleinement, contribuer et profiter d'être et de vivre comme faisant partie de la CLOSM au Québec. Ceci comprend particulièrement les questions de services et de soutien liées :
 - Au développement de la CLOSM à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale
 - À la collaboration avec la communauté francophone majoritaire
 - À l'éducation permanente et le perfectionnement professionnel, particulièrement une formation en français

- À l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux services sociaux, surtout, mais pas exclusivement, dans les collectivités rurales.
- Au rayonnement de la culture unique de la CLOSM, particulièrement dans le domaine des arts.

CE DONT LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE A BESOIN DANS UNE LLO RENOUVELÉE

En somme, un Québec anglophone multiculturel et multiracial, bilingue, divers et moderne présent partout en province requiert une Loi sur les langues officielles modernisées qui est :

- Appuyer sans réserve les CLOSM à travers le Canada, y compris au Québec.
 - Ne pas avoir peur de reconnaître que le développement et la croissance d'une CLOSM florissante au Québec continuent de contribuer de façon importante au développement social, économique et politique du Québec et n'y portent aucunement atteinte.
- L'impartialité et l'équité dans son soutien des CLOSM à travers le Canada.
- Un principe de « par et pour » encadrant et propulsant tous les efforts pour accroître la vitalité des CLOSM.

LA CEDEC SOUTIENT GÉNÉRALEMENT L'ORIENTATION PRINCIPALE DE LA LOI C-13

Comme nous l'avons déjà énoncé plusieurs fois dans le passé, le gouvernement doit être félicité pour son initiative consistant à réformer et à actualiser la Loi sur les langues officielles en entreprenant plusieurs des propositions d'envergure et réfléchies qu'il a mises de l'avant. Celles-ci offrent une actualisation bien nécessaire à la législation et les politiques qui sont, pour la plupart, conformes à l'intention et aux objectifs des lois, des politiques et des programmes sur les langues officielles. La CEDEC est particulièrement heureuse que le gouvernement du Canada réaffirme :

- Son devoir de protéger et de promouvoir dans toutes les provinces, y compris au Québec et
- son rôle prépondérant continu quant aux langues officielles au sein de sa compétence constitutionnelle.

Plusieurs propositions du gouvernement répondent aux précédentes recommandations de la communauté anglophone du Québec et d'autres communautés de langue officielle en situation minoritaire. La CEDEC appuie ces propositions, dont plusieurs assureraient une mise en œuvre plus efficace de la législation, y compris, par exemple, les engagements visant à :

- Appuyer, promouvoir et protéger les institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Appuyer des secteurs qui sont essentiels à la vitalité des CLOSM.

- Élaborer des lois qui soulignent les modalités de mesures positives prises par les institutions fédérales en vertu de la partie VII de la Loi.
- Renforcer les pouvoirs du commissaire aux langues officielles.
- Incorporer le programme de contestation judiciaire à la Loi sur les langues officielles.
- Élargir le rôle du Conseil du Trésor et de son Secrétariat.

LA CEDEC EST PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE PAR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Il y a une absence totale de mesures politiques dans la LLO proposée qui reconnaissent une **approche interministérielle activement coordonnée du développement économique collaboratif entre les communautés linguistiques minoritaires et majoritaires et dans les secteurs public et privé et de la société civile et des mesures qui l'encouragent et l'appuient.** Comme le Comité sénatorial permanent a noté dans son rapport sur la vitalité de la communauté anglophone du Québec : « L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : Du mythe à la réalité » en 2011, « **La vitalité communautaire passe par la vitalité économique.** »
 - La CEDEC croit qu'un développement économique efficace, collaboratif et inclusif l'origine du bien-être de l'individu et de la collectivité. Il est crucial d'aider les CLOSM à demeurer fortes, actives et connectées, à se réaliser et à contribuer à la société en général.
 - Cette opinion s'harmonise avec celle de l'OCDE qui constate que le bien-être économique est essentiel, voire crucial à l'ensemble du bien-être des individus et de la collectivité et un facteur contribuant à de meilleurs résultats en matière de santé, d'éducation, de participation sociale et culturelle et d'engagement civique.
 - Inversement, le déclin et la stagnation économiques minent la vitalité des communautés. Ils amoindrissent l'habileté des communautés de soutenir des résultats positifs dans l'économie et d'autres domaines de la vie communautaire et pour améliorer ces résultats au fil du temps.
 - Le développement économique, **particulièrement le développement économique collaboratif**, construit des écosystèmes vastes et profonds qui mobilisent les communautés linguistiques minoritaires et majoritaires, ainsi que les secteurs public et privé et la société civile de la communauté pour mettre en commun et maximiser leurs connaissances, le savoir-faire et les ressources pour produire des avantages économiques tangibles pour les individus et les collectivités.
 - Par exemple, au Québec, les Québécois francophones et anglophones ont une longue histoire de collaboration pour bâtir une économie provinciale moderne dont tous les Québécois profitent.

- Une solide approche « **par et pour** » la **communauté anglophone du Québec** envers le développement économique collaboratif est l'une des plus positives et prometteuses façons de :
 - **Bâtir des ponts et une cause de développement économique commune entre la majorité francophone et la minorité anglophone au Québec.**
 - Permettre aux Québécois anglophones de mettre leurs compétences linguistiques, professionnelles et spécialisées uniques et diversifiées au service du développement économique du Québec à l'échelle locale, régionale et provinciale.
 - Créer une activité entrepreneuriale et la soutenir.
 - Retenir les jeunes au sein des CLOSM du Québec
 - Attirer des individus de l'extérieur du Québec et retenir les nouveaux arrivants au sein de la communauté anglophone du Québec.
 - Bâtir une identité forte et durable et une appartenance à la communauté anglophone et la société anglophone du Québec.
 - Un développement économique fort et collaboratif en situation majoritaire et minoritaire entraîne la création d'économies provinciales, régionales et locales dynamiques et novatrices. Cette approche peut tirer parti des possibilités économiques tout en s'attaquant à de sérieux défis de développement économique connexes ;
 - Des déclin dans la vitalité communautaire,
 - La perturbation et la précarité économique,
 - La disparité économique et sociale,
 - L'inégalité,
 - L'innovation,
 - La productivité,
 - Inclusion et harmonisation du marché du travail,
 - Le chômage et le sous-emploi,
 - La disparité de revenus et la pauvreté, etc.
 - Un développement économique fort et collaboratif est fondé sur la réalité voulant que de multiples parties prenantes se partagent une économie commune et, en travaillant ensemble, elles peuvent toutes contribuer à sa croissance et son développement.
- 2. Une autre faiblesse réside dans l'absence de mesures politiques visant à reconnaître, à encourager et à redresser activement le déclin économique de la communauté anglophone du Québec au fil des années.**
- La CLOSM du Québec représente virtuellement cinquante pour cent de la population minoritaire du pays.

- Malgré le fait (a) d'être l'une des deux provinces dans laquelle la communauté de langue officielle en situation minoritaire a un revenu médian plus bas que la majorité et (b) d'avoir un taux de pauvreté plus élevé que la population majoritaire du Québec, la CLOSM du Québec continue de recevoir un financement plus faible que les communautés francophones dans d'autres parties du pays.
 - Enfin, la communauté anglophone du Québec continue d'être sous-financée par le gouvernement du Canada.
 - Il existe un profond déséquilibre dans l'appui du gouvernement du Canada envers le développement économique de la communauté anglophone du Québec relativement aux communautés francophones des autres provinces.
- 3.** Dans la Loi sur l'utilisation du français dans les entreprises privées de compétence fédérale, il existe une **absence de garanties** assurant que les droits des Canadiens anglophones d'utiliser leur langue officielle, particulièrement les membres de la communauté anglophone du Québec, sont protégés et non enfreints.
- Les travailleurs et les consommateurs anglophones du Québec doivent pouvoir travailler, communiquer et recevoir des services en anglais de la part d'entreprises privées de compétence fédérale au Québec
 - Un manque de garanties liées à l'utilisation de l'une des langues officielles du Canada dans des entreprises de compétence fédérale pourrait mener à des situations d'injustice et d'inégalité au Québec et possiblement dans d'autres parties du Canada.
 - Par conséquent, les Canadiens anglophones d'autres provinces et leurs gouvernements provinciaux peuvent reconsidérer les protections et les droits existants des Canadiens francophones dans ces provinces comme étant inadéquats bien qu'ils puissent parfois l'être.
- 4.** La CEDEC croit que l'intégrité du régime fédéral portant sur les langues officielles du Canada est fortement dépendante de la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral d'administrer la Loi et les législations et les règlements connexes.
- Il est de l'avis de la CEDEC que le gouvernement du Canada ne doit pas déléguer aux gouvernements provinciaux ou territoriaux ses responsabilités d'appliquer et de superviser des éléments du régime fédéral sur les langues officielles du pays, y compris la protection et la promotion des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

RECOMMANDATIONS

- **Que la LLO énonce de manière explicite que le gouvernement du Canada :**
 - **Fera la promotion des droits de toutes les CLOSM à travers le Canada sans exception, particulièrement quand le gouvernement provincial ou territorial restreint les droits linguistiques des CLOSM et les amoindrit et qu'il les soutiendra et les défendra.**
 - **Offrira des politiques, des programmes et du soutien financier impartiaux et équitables aux CLOSM à travers le Canada**
- **Que la LLO et les législations connexes énonceront de manière explicite que n'importe quel droit linguistique dans des entreprises de compétence fédérale doit s'appliquer avec également et sans exception aux francophones et aux anglophones.**
- **Que la LLO déclare que le développement économique et le développement du marché du travail sont un pilier de l'approche du gouvernement du Canada pour accroître le développement et la vitalité des CLOSM et que, à cet égard, le gouvernement du Canada est obligé de :**
 - **Appliquer une approche au développement économique collaboratif et le développement du marché du travail « par et pour les CLOSM » qui intègre et coordonne les politiques, les programmes et le soutien financier à l'échelle du gouvernement fédéral.**
 - **Adopter un modèle de développement économique collaboratif et de développement du marché du travail en situations majoritaires et minoritaires qui tend le bras aux secteurs public et privé et à la société civile.**
 - **Établir un fonds quinquennal de développement économique collaboratif de plusieurs millions de dollars « par et pour », pas moins de 15 millions par période de cinq ans.**
 - **Intégrer le développement de la petite enfance et le développement de la littératie au sein de son approche envers le développement économique collaboratif et le développement du marché du travail.**

CONCLUSION

Comme il est indiqué au début de cette présentation, le contexte compliqué et multiforme émergeant au Canada en ce qui a trait à la confiance des Canadiens dans les institutions publiques, particulièrement le gouvernement fédéral, offre une possibilité exceptionnelle d'exploiter le renouvellement de la Loi sur les langues officielles (LLO) du Canada de démontrer aux Canadiens leur fierté, ainsi que leur engagement, envers les principaux piliers de nos politiques. En même temps, le contexte auquel il fait allusion devrait ne pas être considéré comme seulement un autre exemple des tensions normales liées à la gouvernance de la fédération. Des faux pas commis par le parlement du Canada ou par le gouvernement fédéral dans ce contexte pourraient produire des résultats contreproductifs et indésirables, possiblement défaire des années d'édification réfléchie et attentive du régime des langues officielles de notre pays. Comme il a été mis en évidence, **la façon dont le gouvernement du Canada renouvelle la LLO est aussi importante que le gouvernement du Canada renouvelle la LLO.**

Étant donné les risques inhérents dans le contexte décrit, le Sénat du Canada doit s'assurer, par l'entremise de sa revue, que des modifications appropriées sont apportées à la LLO proposée pour s'assurer que son renouvellement assure le support le plus large possible des Canadiens.

La CEDEC reconnaît les mérites de plusieurs changements de la LLO proposée et les soutient. Elle exprime quatre préoccupations et réserves importantes sur quatre aspects particuliers de la législation proposée et elle recommande des modifications pour les aborder.

La CEDEC remercie les membres du Comité permanent des langues officielles pour lui permettre de faire connaître ses opinions sur la réforme proposée de la Loi sur les langues officielles et les législations connexes. Elle est prête à fournir au Comité permanent tout renseignement ou soutien supplémentaire qu'il pourrait souhaiter.